

PRIX DE L'ABONNEMENT

ANNUEL 10 \$... SEMESTRIEL 6 \$... TRIMESTRIEL 4 \$... QUINZAINIER 2 \$... MENSUEL 1 \$... EN AVANCE

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT."

Rédacteurs en chef: REMI TREMBLAY et ERNEST CHOUINARD

BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Quebec.

TARIF DES ANNONCES

Première insertion... Autres insertions... Avis de naissance, mariage ou décès... Les annonces judiciaires...

BELLEAU & Co, administrateurs

St-Sauveur exprime sa gratitude aux deux héros de la journée du 16 mai 1889

Le conseil de St-Sauveur s'est réuni hier soir et a adopté à l'unanimité la résolution suivante qui lui fait honneur: "Que dans la grande calamité qui nous frappa par l'incendie de la nuit de mercredi, qui a fait perdre à des centaines de nos citoyens leurs maisons et tout leur avoir, nous ressentions cependant une douleur encore bien plus profonde de la fin prématurée du major Short et du sergent Walick;

secours à nos malheureux incendiés. Merci aux généreux citoyens de la ville pour!

Le maire de St-Sauveur accuse réception d'un chèque de cent piastres par Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour les incendiés de St-Sauveur. Puisse cette généreuse offrande être imité par un grand nombre, car la détresse est grande.

La mort du major Short et du sergent Walick

ENQUÊTE DU CORONER

A deux heures, hier après-midi, M. le Dr. Belleau, coroner, a ouvert son enquête sur les causes de la mort des regrettés major Short et sergent Walick. Cette enquête a eu lieu à l'infirmerie de la citadelle. Voici les noms des jurés: Simon Peters, chef, Robert Kane, Stuart Dunn, Edmond H. Duval, Henry Sharples, John Hamilton, Peter Johnston, Geo. C. Hossack, Arthur F. Hunt, Jas. Secretan Dunbar, Alfred White, William Selby Desbarats, Osborn Lambly Richardson, Elton Frower, Geo. Robt. White et John Burstall.

DEPOSITION DU DR SEWELL

Colon Charles Sewell, de la cité de Québec, déclare: "Je suis chirurgien de la batterie B de l'artillerie canadienne, stationnée à Québec. Les corps qui me sont maintenant montrés sont ceux de Charles John Short, en son vivant major de la dite batterie. Il était âgé de 43 ans. J'identifie aussi les corps de George Walick, sergent-major, et de Charles Lynden, sergent-major. Ces deux corps qui font l'objet de la présente enquête sont maintenant sous nos yeux. Ce qui reste du major Short c'est la tête, le tronc et un bras. La tête n'est pas détachée du tronc.

DEPOSITION DU SERGENT-MAJOR LYNDEN

Agrad Lynden, de la cité de Québec, déclare: "Je suis sergent-major dans la batterie B de l'artillerie canadienne, stationnée en cette ville. Entre 1 hr et 2 hrs, hier matin, je reçus ordre du capitaine Rutherford, de sonner le réveil et d'assembler les hommes pour aller au feu qui avait lieu à St-Sauveur. J'ai rassemblé 130 hommes et nous sommes descendus sous le commandement du major Short, le défunt. Le défunt George Walick était aussi avec nous.

Nous commençâmes d'abord par jeter à bas un certain nombre de maisons puis à faire sauter les autres. Nous aidâmes aussi à sauver les meubles. Vers 6 heures, hier matin, nous avions dépensé toute la poudre que nous avions apportée, à l'exception d'un baril contenant 100 livres de poudre, que j'avais placée dans une maison, au coin des rues Ste-Gertrude et St-Sauveur pour protection.

Vers 6 heures 30 ou 6 heures 45, le major Short m'envoya un ordre par un des hommes d'apporter la poudre pour faire sauter une autre maison. Le défunt Walick et moi accompagnâmes les hommes qui portaient la poudre. Je me rendis alors auprès du major Short et lui demandai de m'indiquer la maison qu'il voulait faire sauter et il me répondit: "celle-ci," en m'indiquant une maison près d'où nous étions. Je lui fis remarquer qu'elle était en feu et qu'il serait mieux de faire sauter la voisine parce que ça ferait un plus grand espace pour sauver l'autre. J'appelai les hommes qui portaient la poudre et tous deux le major et Walick entrèrent dans la maison dont je viens de parler.

Je dis à Walick de placer le baril au centre afin de la faire sauter d'un bloc. Il n'y avait pas de feu dans cette maison. Les portes et les fenêtres étaient toutes ouvertes, mais la maison voisine était en feu. Le major me dit alors de refouler la foule, ce que je fis et j'allai alors près de la porte de la maison. Au meilleur de ma connaissance les deux défunts avaient chacun une mèche à la main. Avant de leur avoir conseillé de briser le baril vu que je ne pouvais le couper, je me rendis directement à la porte et le major me cria: "Sauvez-vous." Je me sauvai et après avoir fait quelques pas je regardai en arrière pour voir si ils revenaient et comme je regardais la maison sauta. Je fus jeté de l'autre côté de la rue.

Le premier que je vis ensuite fut le capitaine Rutherford. Je lui dis que le major Short et Walick avaient sauté avec la maison. Il commença à appeler le major, disant: Major, major. Je lui dis que c'était inutile de l'appeler qu'il devait avoir été mis en pièces. J'appelai alors les hommes pour m'aider à rechercher les corps dans les ruines. Nous trouvâmes Walick en arrière de la maison. Il était encore vivant. Son bras était cassé; il était couvert de sang. Il me demanda où était le major. Nous continuâmes à chercher le corps du major, mais nous ne pûmes le trouver que quelques temps après vu les progrès de l'incendie.

J'étais présent lorsqu'il fut trouvé le même matin vers 9 h. 30 au milieu des ruines de la même maison où je l'avais vu pour la dernière fois. Nous le trouvâmes dans le centre de la maison, à peu près au même endroit que je l'avais vu immédiatement avant l'explosion. Le baril de poudre était ouvert quand il entra, mais je ne sais pas qui avait enlevé le couvercle. C'est le canonier Buteau je crois qui l'avait apporté; il fut installé pendant que j'allais refouler la foule.

Quand je revins à la porte, le major me cria de me sauver et ce fut à cet instant même que l'explosion eut lieu. Mon opinion est qu'une étincelle venant d'une des maisons voisines est entrée par une des ouvertures et tombée sur le baril et a causé l'explosion. On ne se servit d'aucune fusée mais seulement d'une longue mèche. Une certaine quantité d'étincelles volait autour de la maison.

Je sais qu'il n'y a pas d'aiguë à St-Sauveur. Il n'y en avait pas qu'à l'explosion à ce lieu. Le major et le sergent Walick étaient tous deux en devoir ce jour-là. Je crois que la maison en question était en bois et à deux étages. Je sais que le couvercle du baril de poudre était enlevé, mais je ne sais pas qui l'avait enlevé. Il fallait enlever le couvercle pour que le feu brûle. Je crois que le baril contenait de la poudre non paquetée, mais je n'en suis pas certain. Quant je vis le major pour la dernière fois, je crois qu'il se penchait vers le baril. Il y avait une toile sur le baril. Je crois que le Major était en frais d'allumer sa mèche quand il me cria de me sauver.

Je ne crois pas qu'une mèche de ce genre puisse prendre feu instantanément. S'il y avait eu assez d'eau, nous n'aurions pas eu besoin de recourir aux explosions. Les mèches dont on se servait hier étaient longues d'une verge.

DEPOSITION DU MAITRE-CANONNIER LAVIE

Et le dépositaire Charles Lavie, étant dûment assermenté, dépose et dit: "Je suis maître canonnier de la batterie B, et je suis chargé par le Lt. col. Montzambert de la garde de toutes les munitions. A 2 h. 20 le matin du 16 courant, les services de la batterie ont été requis par téléphone du maire et des conseillers de St-Sauveur afin d'aider à éteindre un feu qui s'était déclaré dans ce village. On m'a ordonné de rester ou arrière avec un canon et deux hommes afin de transporter tout ce qui serait nécessaire pour faire sauter ces maisons. L'ordre m'a été donné de la façon ordinaire par l'adjudant de la batterie. J'ai retiré cinq barils de la poudrière: deux de cent livres de poudre non paquetée, et trois barils contenant vingt-quatre cartouches de huit livres chacune; et j'avais de onze à douze cartouches dans chaque baril. Je retirai aussi plusieurs porte-feu et des mèches lentes. Arrivé sur les lieux, il m'a fallu chercher pendant quelque temps le colonel. Je me rapportai à lui à St-Sauveur peu après trois heures. Il me dit de transporter la poudre dans une rue écartée, loin du feu. Le colonel Montzambert m'avait ordonné de m'obéir qu'à lui-même et au major Short.

Quelque temps après, on décida de faire sauter les maisons, nous en fîmes sauter quatre. Il restait encore un baril de poudre non paquetée, que sur l'ordre du major Short, je remis au sergent-major Lynden; c'est ce baril même qui a causé l'explosion. Je suis revenu sur les lieux juste au moment de l'explosion. J'étais présent lorsqu'on a recueilli Walick et qu'on a trouvé le corps du major Short. Le toit de la maison s'était effondré dessus, la maison même était brûlée. Je commandais le détachement envoyé à la recherche du major. Je l'ai trouvé vers 9 h. 30. Quant nous fûmes de retour je me rendis à l'hôpital de la Marine où je vis Walick. Il ne reconnut, me demanda comment l'accident était arrivé et comment il s'en était tiré vivant. Il dit: "Je n'étais pas en dehors, je me tenais d'un côté du baril et le major se tenait de l'autre. Je tenais la mèche lente et le major Short essayait de l'allumer. En ce moment il se mit à divaguer et répéta à plusieurs reprises: "Prenez garde major, voilà une étincelle qui arrive." La maison n'avait ni portes ni fenêtres et les étincelles volaient en tous sens. Je suis d'avis que l'accident a été causé par une étincelle venant du dehors. (Signé) CHARLES LAVIE.

DEPOSITION DU CANONNIER BUTEAU

Et ce dépositaire, Louis Buteau, étant dûment assermenté, dépose et dit: "Je suis canonnier dans la Batterie B. Par ordre du major Short, j'enlevai le couvercle du baril qui fut sauté par la maison où le major a perdu la vie. Je l'ai enlevé environ une minute avant l'explosion. Si le village avait été convenablement pourvu d'eau nous n'aurions pas eu à faire sauter les maisons. Le baril avait été placé dans la cave par Walick et moi, c'est alors que j'enlevai le couvercle du baril, c'est-à-dire que je le détachai sans l'enlever. Les étincelles volaient en foule autour de la maison. (Signé) LOUIS BUTEAU.

LE VERDICT

Les jurés rendirent le verdict suivant: "Que Charles John Short et George Walick, le 16ème jour de mai, sont morts de blessures causées par l'explosion accidentelle d'une certaine quantité de poudre à canon résultant d'une étincelle venant d'une des maisons en feu adjacentes, situées dans le village de St-Sauveur. Les jurés désirent enregistrer leur haute appréciation du sang-froid et du dévouement déployés par le major Short et le sergent Walick en se sacrifiant ainsi pour protéger la vie et la propriété de leurs concitoyens. De plus les jurés regrettent que en conséquence de la négligence et du délai du conseil municipal de St-Sauveur à obtenir un approvisionnement convenable d'eau pour cette municipalité, un feu soit survenu donnant lieu à des pertes de vies précieuses et à la destruction de propriétés."

Hommage au major Short

A une assemblée des officiers du 9ème Bataillon, voltigeurs de Québec, tenue à leurs quartiers généraux, en la cité de Québec, le 17 mai 1889, sous la présidence du Lt Colonel G. Anyot il a été proposé et résolu unanimement: "Que les officiers du 9ème bataillon, V. Q. réunis en assemblée, désirent exprimer la vive douleur que leur cause le décès prématuré du regretté major Charles John Short, commandant de la Batterie B. Que ce brave officier, en accomplissant un acte de dévouement héroïque, et en s'efforçant, au péril de sa vie, d'arrêter, un désastre public, a droit à la reconnaissance de ses compatriotes et que son nom mérite de figurer sur la liste de ceux qui ont bien mérité de leur patrie. Que la mort du regretté major Short va créer un vide profond dans les rangs de la milice canadienne, tant il était l'un des membres les plus distingués par sa science militaire, sa bravoure éprouvée, sa gentillesse et son affabilité. Que pour témoigner de leurs profonds regrets, les officiers de ce bataillon assisteront en corps aux funérailles et porteront le deuil pendant un mois. Que les officiers du 9ème bataillon V. Q. prient madame Short de vouloir bien accepter l'expression de leurs plus sincères condoléances à l'occasion du malheur qui vient de la lui faire perdre."

INCENDIE A MONTMAGNY

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Depeches de nuit

Montréal, 17 mai.—La Gazette de ce matin contient un article de sympathie pour les incendiés de Québec et conseille aux citoyens de Montréal de leur venir en aide. "Encore une fois, dit-elle, Québec vient de subir un incendie désastreux. Cinq ou six mille personnes sont sans demeure; plusieurs milliers de piastres de propriétés se sont dissipées en fumée. La perte est encore plus sérieuse à raison de la condition des victimes. Beaucoup d'entre elles—la grande majorité—sont de pauvres ouvriers, dont la seule richesse était leurs meubles, maintenant maintes fois détruits. Leurs souffrances sont devenues si grandes, que ce sont de dignes objets pour cette charité publique dont Montréal a toujours été la première à donner l'exemple dans les cas de grande calamité."

Montréal, 17 mai.—Il est maintenant certain qu'à la prochaine séance du Conseil de Ville de Montréal, un certain montant sera voté pour venir en aide aux incendiés de Québec. L'association générale Saint-Jean Baptiste de Montréal a eu une assemblée mercredi soir au Cabinet de lecture paroissiale. Il a été décidé de célébrer notre fête patronale par une grande messe à l'église Notre-Dame le 30 juin. Un comité a été nommé pour décider la question de la démonstration extérieure. On a aussi agité la question d'envoyer des délégués à la grande démonstration à Québec. La discussion de ce projet a été renvoyée au premier mercredi de juin. Jeudi soir une femme entra avec précipitation à l'hôpital Général se plaignant d'une syncope de cœur. Elle était vêtue d'un léger vêtement de nuit et raconta qu'on lui avait enlevé une magnifique robe noire qu'elle possédait. On apprit qu'elle était la fille d'un avocat anglais éminent et qu'elle était mariée à un Américain demeurant à Halifax. Ne pouvant s'entendre, ils partirent pour Chicago où on put obtenir un divorce. L'année se mettant de la partie, elle revint à Montréal. Ayant habité des maisons de réputation douteuse elle fut arrêtée et envoyée en prison. Après être sortie de là elle s'en alla au couvent du Bon Pasteur où elle demeura quatre ans. Ne pouvant supporter plus longtemps le régime de réclusion, elle s'évada de ce couvent et alla habiter le No 15, rue Charlotte d'où elle venait. Elle parle avec beaucoup d'élégance plusieurs langues et paraît avoir une bonne teinture de la musique et de la peinture. On lui fit passer la nuit dans une des cellules du poste No 4. Elle a exprimé le désir de mourir dans un asile.

Hier matin le juge Wartelo a rendu jugement sur le bref de prohibition émané de la demande de la Ligue des citoyens contre Molver. Il s'agissait de savoir si les commissaires des licences avaient le droit de reconSIDérer les applications déjà refusées par eux se basant sur le fait que la loi dit que leur jugement est final. Le tribunal dit qu'il ne s'agissait que des jugements qu'ils rendaient au sujet des licences et qui ne peuvent être portés en appel. Le savant juge a dit aussi qu'il fallait avoir intérêt pour prendre l'initiative dans ces sortes de poursuites et qu'il ne voyait pas bien quel était l'intérêt de cette Ligue des citoyens. Il ajoute que ces licences ont pour but de procurer un revenu au gouvernement et que par conséquent les licences ne doivent être refusées que lorsqu'il existe des cas d'empêchement majeurs.

INCENDIE A MONTMAGNY

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

INCENDIE A MONTMAGNY

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

INCENDIE A MONTMAGNY

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

INCENDIE A MONTMAGNY

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

INCENDIE A MONTMAGNY

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eugène Nicol, Joseph Côté, Alfred Lamonde et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Nous sommes autorisés de la part de M. Lespérance de remercier tous ceux qui ont fait preuve de dévouement et d'énergie.

Montmagny, 17 mai.—Vers midi mercredi, un incendie dont on ne connaît pas encore l'origine s'est déclaré dans les bâtiments de M. Hérold Lespérance, coin des rues du Pont et St-Louis, Montmagny. Le feu, alimenté par la paille et le foin qui étaient engrangés, s'est vite communiqué à la maison de M. Lespérance et aux bâtiments de M. Joseph Goudreux. Les dommages causés par cette incendie peuvent s'élever à \$1300 pour M. Lespérance; \$400 pour M. Goudreux et \$100 pour M. Boulet. Nous nous faisons un devoir de mentionner les messieurs suivants comme ayant dans une grande mesure contribué à maîtriser l'incendie: MM. Aug. Rousseau, chef des pompiers, Louis Fortier, Wellesland Laberge, John Langlois, arpenteur, les Frères du Sacré-Cœur, les vicaires MM. Langlois et Morissette, Baptiste Mercier, Téléphore Gendreau, Numa Bernatchez, Roméo Lespérance, A. E. Michon, Prudent Boulet, madame Louis Couture, Victor Proteau, Eug. Laberge, Aradius Caron, Edouard Lamonde, Charles Guimond, Louis Lévesque, François Grégoire, Evariste Paquette, William Gamache, Théophile Gaudin, Alphonse Laberge, Joseph Courcier, Siméon Fortier, Cléophas Côté, Eug

SONNAIRE DES ANNONCES

Sur la terrasse.—Thomas Potvin, Hôtel d'été.—George Darveau, Hôtel du Lion d'Or.—E. G. Boul...

LA JUSTICE

QUÉBEC, 18 MAI 1889

Une usurpation de pouvoir

Vers la fin de la dernière session, l'honorable J. J. C. Abbott, agissant comme chef du gouvernement au sénat, répondait comme suit à une interpellation relative au chemin de fer entre Harvey et Moncton :

"Je puis affirmer positivement qu'aucune dépense quelconque ne sera faite pour cette voie ferrée avant d'avoir été sanctionnée par le parlement."

Il paraît maintenant que sir Charles Tupper et sir John Thompson ont forcé le gouvernement fédéral à répudier cette déclaration, ou du moins à ne tenir aucun compte de la promesse faite au sénat par celui qui était autorisé à parler au nom du cabinet.

C'est sur la foi de cette promesse que le sénat a consenti à voter le bill des subsides, et maintenant que le parlement est prorogé, le gouvernement se moque de l'opinion manifestée par la chambre haute.

Les journaux ministériels annoncent qu'un parti d'ingénieurs civils et d'arpenteurs a été envoyé sous la conduite de M. Vernon Smith, pour établir une ligne de chemin de fer entre Harvey et Salisbury.

Le parlement n'a pas autorisé les dépenses de cette expédition.

Cet acte de la part du gouvernement est un défi lancé à la législature; c'est une violation directe d'une promesse formelle faite au sénat par le chef du gouvernement en cette chambre.

Si nous vivons sous le régime du bon plaisir, si la volonté du premier ministre est toute-puissante, s'il doit gouverner en maître absolu, les élections, les sessions du parlement, toute cette coûteuse mise en scène qui nous procure l'illusion d'un gouvernement responsable, tout cet appareil parlementaire n'est plus qu'une sinistre farce.

Nous n'avons besoin ni de députés, ni de sénateurs, ni de ministres pour créer une petite cour au grand Manitoù dont la volonté est suprême.

Si les ministres du jour peuvent mettre à exécution des projets que le parlement a condamnés, s'ils peuvent, de leur propre autorité, dépenser des deniers que le parlement a refusé de voter, supprimons les chambres. Elles entraînent une dépense toute à fait inutile et ne nous offrent plus la moindre garantie contre la tyrannie d'un autocrate qui prétend régner en maître absolu.

Le fait que le chemin de fer en question doit être construit en récompense des services électoraux, n'est certainement pas de nature à justifier la façon cavalière avec laquelle le gouvernement traite le parlement.

S'il s'agissait d'une amélioration utile nécessaire, exigée par l'intérêt du pays, au lieu d'un simple expédient de parti, on regarderait peut-être à deux fois avant que de mépriser les ordres du parlement.

Il faut qu'on ait une peur bleue des électeurs de M. Kenny, pour désobéir aux injonctions du sénat, plutôt que de refuser de leur payer aux dépens du pays le prix auquel on était convenu de rémunérer leurs services politiques.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

On n'en ferait pas autant pour les gens de Québec qui du reste ne demandent pas que l'on commette une illégalité en leur faveur. Cependant, la somme qui coûtera le chemin de fer en question aurait suffi pour couvrir les besoins de la ville de Québec.

adressés hier soir à Son Honneur le maire de Québec : A Son Honneur le maire de Québec : "Nous, les soussignés, citoyens de Québec, demandons respectueusement qu'une assemblée publique soit convoquée par vous, demain, le 18 mai, afin de discuter sur les mesures à prendre pour soulager la misère qui existe par suite de la récente désastreuse contagion. Québec, 17 mai 1889.

A Son Honneur le maire de Québec : (Signé) Richard Turner, J. Thibaudou, P. Garnier fils & cie, J. B. Richardson, N. Rioux et cie, J. B. Letellier, Dobell, Beckett & cie, Jos. Amyot & frère, A. Gaboury, Jos. Hamel & cie, Nazaire Turcotte, R. W. Norman D. D., J. H. Flint, Hall & Price, H. Staveley, F. H. Andrews & son, Arthur Maguire, T. Ledroit.

RESPONSE DU MAIRE En conformité à la requête ci-haut, je convoque par les présentes une assemblée des citoyens de Québec, laquelle aura lieu à l'Hôtel de Ville demain après midi à 3 heures. Québec, 17 mai 1889. F. LANGELIER, Maire.

Nous pouvons espérer que cette assemblée sera nombreuse. Les citoyens de Québec, comme la lettre ci-dessus le prouve bien, n'ont pas l'habitude de marchander leurs sympathies ni leur aide aux victimes de telles calamités. On avisera donc d'une façon active et efficace à pourvoir aux besoins de la population de St-Sauveur qui, pour avoir été secourue de suite par le gouvernement et les âmes charitables, n'en attend pas moins encore tout du public pour l'avenir immédiat.

Allons cette après-midi à l'Assemblée de l'Hôtel de Ville, montrons-nous charitables les premiers, ce sera le meilleur appel à la sympathie des autres villes qui ne nous oublient jamais dans le malheur.

CONSEIL-DE-VILLE

17 mai 1889.

Présents.—Son Honneur le maire et MM. Les échevins et conseillers Hébert, O'Connell, Gaultier, Demers, Hébert, O'Barbeau, Saurer, Huard, Rhéaume, Carrel, Foley, Gagnon, McGreevy, Bidonde, Morin, Vincent, Miller, Tessier, McWilliam, Duquet, Ls. J. Demers, Chouinard, Laberge et Chambers.

LETRES ET REQUÊTES La compagnie de téléphone Bell attire l'attention du conseil sur le fait que par une résolution du comité des chemins il lui en coûterait huit à dix mille piastres pour faire passer ses fils dans certains rues.

Mme Griffith offre d'échanger avec la corporation un lot de terrain sur la rue Simard, ce qui aurait pour effet de rendre la rue Salisbury plus droite.

Le conseil reçoit communication d'une résolution passée à une nombreuse et influente réunion des citoyens des quartiers St-Roch et Jacques-Cartier qui a eu lieu cette après-midi sous la présidence de M. Félix Gourdau, le priant de ne pas élever le nouvel impôt à plus de trois cents de centin dans la piastre sur la valeur locative capitalisée à 5 pour cent.

M. Germain Lépine, entrepreneur de pompes funèbres, se plaint de l'impôt sur les corbillards, qu'il trouve trop élevé.

L'ingénieur de la cité demande au conseil de faire en sorte que les voitures employées au transport des vidanges et balayures des rues sur des lots de grève qui se trouvent en réalité dans les limites de la ville, ne soient pas assujetties au péage des barrières.

M. Lesage, sous-ministre de l'Agriculture et des chemins de fer, a fait au conseil le rapport de son voyage en France, et de son séjour à Paris, où il a pu constater que le gouvernement français ne payait pas de taxes sur les produits de la culture.

En réponse à M. l'échevin Demers, Son Honneur le maire dit que les droits de la corporation à ce sujet sont indiscutables, mais qu'il faudra établir si c'est le gouvernement ou le chemin de fer qui doit payer.

M. Desjardins & Cie offrent de placer des enseignes en fer émaillé à l'angle des rues moyennant \$1.50 chacune plus 25 cts par la pose.

M. Gagnon, qui se propose de mettre ces plaques en français dans les quartiers français. — Certainement, répond l'échevin Demers.

Les avocats de la corporation sont d'opinion que la compagnie du tramway de Québec n'a pas le droit de placer une voie d'évitement rue St-Pierre sans en demander l'autorisation.

Il est en conséquence entendu que le maire fera signer demain un bref d'injonction à la compagnie, à ce sujet.

LE MAJOR SHORT EST-IL SÉRIEUX WALLICK M. Tessier se lève alors et demande la parole.

M. le maire, dit-il, avant de passer aux affaires de routine, je me permets de demander l'attention du conseil sur une question spéciale, et la permission de présenter la proposition suivante, appuyée par l'échevin Demers :

Que ce conseil assiste cette première occasion après le désastreux incendie arrivé à St-Sauveur dans la nuit du 16 du courant, pour offrir l'expression de toutes ses sympathies à la population de cette paroisse si cruellement éprouvée ;

Que ce conseil apprécie hautement les services rendus aux incendiés par les officiers et soldats de la batterie B de l'artillerie canadienne.

Les citoyens de St.-Sauveur, dit-il, sont nos voisins et nos frères, et par conséquent, nous leur devons les sympathies que nous accordons à tous les membres de notre famille qui seraient dans l'affliction.

Quant au major Short, ça été pour moi plus qu'un citoyen, mais un vieil ami, et dans mes nombreuses relations sociales avec lui, j'ai eu l'occasion d'apprécier ses qualités aimables et ses vertus.

Maintenant son nom et celui du sergent Wallick appartiennent à l'histoire, et j'espère qu'on leur grèvera un monument digne de rappeler leur fin tragique et leur héroïsme. Comme ces faits sont passés à deux pas de nous, il est juste que nous soyons les premiers à leur offrir ce témoignage public de notre reconnaissance.

M. O'Connell suggère qu'on ajoute à la résolution une invitation aux citoyens d'assister aux funérailles et de fermer les magasins et autres établissements qui se trouvent sur le parcours du cortège.

M. Hearn dit qu'il est consolant de voir que dans des circonstances aussi lamentables que celles-ci, les membres du conseil municipal ont toujours su faire leur devoir et s'être divisés pour s'incliner et verser un pleur sur des malheurs aussi grands que ceux qui viennent de frapper Québec de nouveau et pour exalter le courage des braves soldats qui se sont toujours dévoués dans ces terribles circonstances.

M. Chambers fait aussi en termes émus l'éloge des défunts auxquels il ajoute le nom du lieutenant Bain, mort dans des circonstances analogues.

L'échevin Demers dit qu'il désire joindre sa voix aux paroles élogieuses qui viennent d'être dites à la mémoire du major Short et du sergent Wallick, lui qui a vu travailler ces héros pendant la terrible contagion qui vient d'affliger notre ville si souvent visitée déjà par l'élément destructeur. Il espère que les membres du conseil municipal et les citoyens assisteront aux funérailles de ces braves soldats.

M. Rhéaume, comme représentant d'un quartier exclusivement français et voisin de la localité incendiée, exprime ses vives sympathies, et il rappelle que toujours, lorsqu'il y a eu de ces choses, un grand triomphe ou de pleurer un grand deuil, il n'y a eu qu'une voix dans notre population qui s'est unie dans une action commune, quoiqu'elle soit composée d'éléments de croyances et de nationalités diverses.

Son Honneur le maire se joint aux orateurs précédents, pour rappeler d'autres circonstances dans lesquelles le major Short s'était déjà distingué, et notamment les émeutes de 1878 à Québec, la campagne du Nord-Ouest.

Quoique notre pays, ajoute-t-il, n'offre qu'un champ bien restreint sur lequel un soldat puisse exercer ses aptitudes, il trouve cependant encore moyen d'y mourir en se dévouant pour sauver les autres. Cela est noble et héroïque.

Le comité des chemins recommande que la compagnie du téléphone ne se conforme pas aux ordres qui lui ont été données d'enlever ses poteaux de la rue St. Jean, Haute-Ville, un projet lui soit servi, et si elle ne s'exécute pas la corporation fasse faire ce travail aux frais de la compagnie.

Le comité des règlements dépose un projet de règlement rédigé par les avocats de la corporation, pour l'administration de la police.

M. l'échevin Demers suggère et il est résolu qu'on le fasse imprimer afin que les membres du conseil et le public puissent l'étudier avant qu'il soit mis en vigueur. La question est assés importante pour qu'on ne l'adopte pas d'emblée. Il dit qu'à Montréal on fait imprimer les règlements, les motions, les résolutions, et que les conseillers et le public s'en trouvent très bien. Cela coûte peu après tout et il proposera certainement à une prochaine séance qu'on fasse imprimer les ordres du jour, comme cela se fait dans tous les grands corps délibérants.

M. Hearn se propose, mais il aimerait que le comité des finances verraît à ce qu'il en coûterait.

M. Le Dr Morin appuie la suggestion de M. Demers, qu'il propose très simplement pour les nouveaux membres, qu'ils ne se trouvent pas dans le cas de M. Hearn.

M. Carrel appuie le projet, mais il tient à ce que ces impressions soient faites dans les deux langues.

Le comité des finances a reconisré son rapport au sujet de l'impôt 3 un pour cent qu'il a déjà recommandé, et il le dépose devant le conseil dans la même forme en disant qu'il n'a pas d'autre suggestion à faire à ce sujet.

Le même comité a reçu les submissions suivantes pour la publication des annonces de la corporation :

L'Économiste..... \$850 Le Canadien..... 800 Le Morning Chronicle... 850

Le comité recommande qu'on offre \$600 chacun à l'Économiste et au Chronicle, et qu'en cas de refus de nouvelles submissions soit demandées.

Le comité des chemins recommande que des procédures légales soient prises contre la compagnie du tramway de Québec, au sujet de la voie d'évitement qu'elle fait construire sans permission, rue St-Pierre.—Adopté.

Le même comité recommande qu'une résolution soit transmise au ministre de la justice pour qu'il fasse reconstruire le mur de soutènement des terres de la côte Dambourges qui est très dangereux.

Le même comité recommande l'expatriation immédiate des immeubles de Mme Lemieux et de MM. Bernard & Allaire, et la vente à l'enchère le 27 du courant des propriétés Tourangeau et Alford.—Adopté.

ORDRE DU JOUR Un long débat a lieu au sujet de la deuxième et dernière lecture du règlement concernant les licences des chevaux et voitures de louage, et finalement la question est ajournée à huit jours.

lont pas délier les cordons de leur bourse. Ce n'est pas à être conséquent. Nous n'avons pas le droit de dépenser un sou qui n'est pas voté. Lors qu'il y a quinze jours le comité des finances est réuni et que quinze membres du conseil qui étaient présents ont été en faveur d'un impôt d'un pour cent, à l'exception de M. Hearn, j'avais raison de croire qu'on tiendrait la même conduite dans le conseil, mais je constate ce soir qu'il n'en est pas de même. Un essai de se créer de la popularité en se faisant des favoris et en se faisant des ennemis, c'est ce que le public comprendra que ceux qui parlent ainsi le bernent et le laissent, car enfin celui qui demande des dépenses demande les taxes. On vient demander un impôt de trois-quarts de centin dans la piastre, mais on ne suggère aucun moyen de réduire les dépenses en conséquence. La réduction qu'on demande est d'environ \$80,000. Mais on veut-on déduire ce montant ? Sur les ouvriers, la police, les pompiers, les chemins, les employés ? Impossible ! Des citoyens influents de St-Roch et Jacques-Cartier ont eu cet après-midi une réunion à laquelle ils ont résolu de demander au conseil de n'imposer qu'une taxe de 3 de centin dans la piastre. Mais on veut-on déduire ce montant ?

M. Rhéaume.—Cela est vrai, M. le maire, mais dans toute la discussion il n'en a pas moins été question de ne pas demander plus d'amélioration que le permettrait le budget voté. Je dirai maintenant que pour ma part je n'ai pas reçu du comité des finances des éclaircissements suffisants. Loin de là, des membres principaux m'ont dit que l'impôt projeté constituait en réalité une augmentation de taxe d'environ 38 pour cent.

MOTIONS Sur proposition de MM. L. J. Demers et Carrel, M. le conseiller Jules Tessier est autorisé à voter pour la corporation, à l'Assemblée des actionnaires de la Banque Nationale pour l'élection des directeurs de cette institution.

A la demande de l'échevin Demers, il est résolu de prendre des mesures pour que les rues de la Fabrique, St-Jean et Ouelillard soient arrosées tout l'été.

La séance est levée à une heure du matin.

Les quarante célébrités de l'Académie Française Voici la liste des membres de l'Académie Française telle que publiée le 1er janvier dernier :

No 1, Sully—Prudhomme, très connu par ses poésies, qui gagnent chaque jour de la popularité en France.

No 2, Victor Durney, historien célèbre et ancien ministre.

No 3, Léon Say, qui s'est distingué par ses ouvrages sur l'économie politique, et par la part active qu'il a prise aux délimitations du Sénat.

No 4, Octave Feuillet, un des meilleurs romanciers, et auteurs dramatiques du jour.

No 5, Gread, administrateur français de renom.

No 6, Legouvé, fameux dramaturge, auteur de "Adrienne Lecouvreur."

No 7, Joseph Bertrand, célèbre mathématicien.

No 8, V. Sardou, le meilleur auteur dramatique moderne.

No 9, Leconte de Lisle, très connu par ses ouvrages poétiques.

No 10, J. Lemoiné, célèbre politicien.

No 11, C. Roussier, historien de mérite.

No 12, Maxime DuCamp, littérateur distingué.

No 13, Xavier Marmier, dont tout le monde a lu les récits de voyages.

No 14, Le Duc de Broglie, fameux politicien.

No 15, Julien de la Gravière, célèbre navigateur.

No 16, F. de Lesseps, qui a percé l'isthme de Suez, et entrepris celui du Panama.

No 17, Taine, auteur de "l'Histoire de la Littérature Anglaise."

No 18, De Vogue, qui fait autorité en France, en fait de littérature Russe.

Le steamer Vancouver, est passé ce matin, à 9 h., à la rivière Mars. Il est de dans notre port, demain à 7 h. a. m.

Le steamer Montréal, parti de Liverpool, est arrivé dans notre port à 11.25 h. p. m., hier, et a continué ce matin, pour Montréal.

Le steamer Austerlitz, est arrivé de Montréal, hier après-midi, et a été rendu dans l'Anse de Silvery, pour prendre un cargaison de madières pour l'Europe.

Le steamer Bonnavista, parti de Sydney avec un cargaison de charbon, est arrivé dans notre port hier soir et a continué pour Montréal.

Le steamer Geographic ayant déchargé sa cargaison, est parti pour Montréal, hier après-midi.

Le navire Howding est parti pour la mer, hier soir, remorqué par le Margarat jusqu'à l'Anse aux Sauvages.

Le barque Howard partira aujourd'hui pour la mer.

Le barque Lima, venant des Barbades, est arrivée hier après-midi dans notre port sous voiles ; elle est partie pour Montréal ce matin, remorquée par le Morsey.

Le steamer Polino, capt. Lachance, est arrivé de Montréal hier après-midi, et a continué pour Sydney hier soir.

Le barque Cerkeley Castle, est parti de Greenock pour Québec le 5 de mai.

Le remorqueur Dauntless est arrivé à 10 hrs hier soir avec la Golette Annie Simpson, venant de Sydney avec une cargaison de charbon pour M. G. Patterson.

Le remorqueur William est parti pour la Pointe au Père hier après midi avec des pompes pour la barque M. K. Campbell.

Le steamer Waudrahm, est arrivé de Montréal hier après midi et a continué pour la mer.

En route pour Québec. Anne Marie, Mortensen, Soole, 14 mai Glen Grant, Liverpool 14 mai, Neophyte, Gonyde, Sydney 14 mai, Président, McKensie, Sydney, 14 mai Pour Montréal.

Aelona, sangster, Barrow, 16 mai, Yuba, McKensie, Barbados, 27 avril Acquiétés.

14 mai, barque Howard, Bastien, Greenock, J. S. Murphy & Cie. S. Otter, May, Pointe aux esquimaux, A. Fraser & Cie.

Golette Etoile du matin, Garrett, New Carlisle, Whitehead et Turner, marie Anne, Bilodeau, Labrador A. Fraser & Cie.

Le montant perçu au bureau de la douane de Québec, le 17 mai est de \$1,722.05.

HEURES DE LA MAREE HAUTE A QUEBEC

Table with 4 columns: Day, mai, matin, soir. Rows for Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

N.B. Le courant continue à monter 45 minutes après la marée haute.

PIANOS ET ORGUES

LES PIANOS ET ORGUES D'ÉGLISES, DE CHAPELLES ET DE SALONS, DE LA COULEUR MANUFACTURE DE MASON & HAMLIN



VENTE DE MEUBLES

Le soussigné informe le public et ses pratiques en général, qu'il a en sa possession pour \$10,000 dix-mille piastres, de fournitures de maisons, neuves et de seconde-main, qu'il vendra à des prix très réduits : set de salon et de chambre à coucher en noyer noir poli de \$30 à \$35. Dix pinos en vente ou à louer, toujours au matin : 30 à 40 pupitres et vitrines. De plus, un échange des effets et on achète par échange comptant. Aussi on emmagasine continuellement des fournitures de maison. Une visite est sollicitée. LOUIS FERLAND, Halle Champlain, Québec.

J. BALLARGEON

Importateur de vins en gros de France, d'Espagne, de Sicile et de Hongrie. Les vins blancs de messe de Cado, Champagne et Collé de Marsala, Sicile. Une spécialité. Bureau : No. 681 rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

ON DEMANDE

ON DEMANDE une bonne cuisinière, aussi un bon commis de bon porteur pour fournir de bonnes recommandations. S'adresser à NARCISSE MORIN, 24-26, Côte de la Montagne. 16 mai E J

Commercial

La maison Myrand & Pouliot à l'honneur d'offrir à ses amis et au public en général, le plus bel assortiment de marchandises sèches qui puisse se voir pour le printemps. Chaque département est complet.

Département des Messieurs Tweeds Anglais, Ecossais et Canadiens, Serges Français et anglaisés pour habillements et pardessus. Camisols et caleçons de tous genres. Collets et poignets anglais, Studs, cravates, etc.

Département des Dames. Robes à robes unies, barrées, carreaux, serges, satin soleil, cachemire Henrietta, ornements perdés en soie pour garniture de robes, rubans, etc., etc.

SPECIALITE Fourniture pour maison : tapis Bruxelles et Tapestry, tapis de laine, tapis de ficelle, prélatins anglais et américains, fléaux, pèles, chaînes pour rideaux, rideaux en point, brocarte et pluche, etc., etc.

CHAPEAUX Un magnifique assortiment de chapeaux pour Dames et Messieurs. Prix relativement bas.

MYRAND & POULIOT

1899 DIRECTORY CHERRIER 1890

CE TRAVAIL si bien connu du public leur sera livré le 15 de ce mois. Nous attendons, avec une impatience de cause, que l'ouvrage soit prêt à être distribué. Ce qui sera un grand plaisir pour tous ceux qui ont souscrit à l'ouvrage, et pour ceux qui voudront acheter le livre de la main de l'auteur, de la main de l'auteur, de la main de l'auteur.

LE COMPILATEUR. A. B. CHERRIER

COMPAGNIE DE QUINCAILLERIE CHINIC

(LIMITÉE) RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC EN GROS ET EN DETAIL Articles de quincaillerie de toutes sortes

FER EN BAR, de toutes sortes et de toute qualité, etc., etc. Cercle de fer, Chaudière, Pièces de métal, chaudières, etc.

Grèments de Vaisseaux, Moulins DE TOUTES SORTES En amiante, écoucheurs, articles de plombiers de tout genre, etc. Blanc de plomb, peintures, huiles et térébenthine.

LE TOUT A TRÈS BAS PRIX Téléphone, No. 43

Pèlerinage du "Carole Catholique"

Les membres du "Carole Catholique" feront leur pèlerinage annuel au sanctuaire de la bonne Sainte-Anne, dimanche prochain le 19 courant. Le bateau à vapeur Pèlerin laissera le quai Champlain à 6 hrs. a. m. Le départ de Ste-Anne pour revenir à Québec s'effectuera à 2 hrs. de l'après-midi. Le prix aller et retour est de 50 cts. Toutes les personnes qui veulent faire leur pèlerinage, peuvent profiter de cette occasion.

Pour les membres ou autres personnes qui désireront faire le pèlerinage à pied, et pour l'avantage de tous, un groupe partira, samedi matin, à 8 hrs. de Québec, et un autre groupe partira aussi de Québec, le soir, à 6 hrs. Tous reviendront le lendemain. 16 mai.—J. S. f.

ATTENDEZ

LE GRAND JOB D'ENTOUÇAS Qui doit arriver dans quelques jours au MAGASIN POPULAIRE DE ST-ROCH

Il nous reste encore 40 pièces de tapis tapestry à sa crifer, au public d'en profiter.

ED. N. BLAIS & CIE Rue de La Couronne Telephone 436

AVIS

La compagnie manufacturière de machines à coudre "Singer" a transporté ses bureaux du No. 33 au No. 146, rue St-Jean, vis-à-vis le marché Montcalm. E et J-I moia.

NOUVELLE FONDERIE

HONORE BRUNO, fondeur, a ouvert, le 16 mai, au coin des rues Grant et de la Reine, 84-8608, Québec, une fonderie, où il exécutera tout ce qui est demandé sous le plus court délai.

PONTE DE PREMIERE CLASSE Prix modérés. Une visite est sollicitée.

HONORE BRUNO, FONDEUR

La compagnie d'exploration d'Alberta vient de s'organiser à Londres avec un capital de \$20,000.

Cette compagnie veut obtenir le pouvoir de construire des chemins de fer. Elle compte un actionnaire à Toronto M. J. Evans.

Voici un journaliste qui a de la chance. Le nom de cet heureux mortel est Charles Armand. Il est propriétaire du Chronicle de Halifax, ainsi que d'une mine d'or située à New-Albion et dont on vient de retirer une caisse de quartz évaluée à \$4,000.

La première condamnation à mort qui devra être exécutée au moyen de l'électricité dans l'Etat de New-York, a été prononcée mardi à Buffalo. Le condamné est un nommé William Kemmerer, convaincu d'avoir assassiné, à coups de hachette, une jeune femme du nom de Tillie Ziegler. Son exécution est fixée au 14 juin.

Il va se faire des changements dans la répartition des postes consulaires américaines.

Dorénavant le Consul à Ottawa sera consul-général pour la province de l'Ontario.

Le consul général de Montréal sera consul général pour la province de Québec et le consul d'Halifax sera consul pour les provinces maritimes et Terre-Neuve.

LES FUNERAILLES

MAJOR SHORT

Démonstration imposante

Plus de deux mille citoyens forment le cortège

Jamais encore, croyons nous, Québec n'a été le théâtre d'une démonstration aussi imposante que celle de ce matin à l'occasion des funérailles du regretté major Short. Tombé victime de son dévouement, il emporte avec lui les plus vives sympathies, non seulement de ceux qui l'ont connu dans l'intimité, mais aussi de tous les citoyens de Québec, de St-Sauveur et de toute la province.

Des neuf heures ce matin le vaste carré de la citadelle était encombré de citoyens de cette ville, de Montréal, de Sherbrooke, de Lévis et des paroisses environnantes.

On remarquait la tristesse la plus profonde sur toutes les figures.

C'était avec des larmes aux yeux que les compagnons d'armes du major Short rempilaient les tâches qui leur avaient été assignées. Chez les soldats on sait qu'on a le cœur tendu, jamais plus ce matin il nous a été donné de constater toute l'hérédité de ce dire.

Nombreux aussi étaient les pleurs chez les amis du major et aussi de tout le personnel de la citadelle; mais cessons d'écrire ces détails, car tout le monde sait qu'aujourd'hui est un jour de deuil général pour tous les Québécois.

Aussi sur tous les édifices publics, entre autres l'Université Laval, le Conseil-de-Ville, la Douane, aux consuls et sur maintes résidences les drapeaux flottent à mi-mât.

A onze heures, le cortège se forma et était composé comme suit: Deux cents hommes du huitième bataillon chargés de tirer la salve d'honneur au dessus du corps avant que ce dernier fut déposé sur le vapour Queen.

Ce détachement, divisé en deux compagnies était sous le commandement du major Jones, des capitaines Miller et Dunbar et des lieutenants Hall, Peters, Wood et Dunn.

Venaient ensuite les musiques de la Batterie et du huitième bataillon.

Ensuite, couvert du drapeau anglais et de fleurs, venait le cercueil qui avait été placé sur un affût de canon traîné par six chevaux.

Immédiatement après le cercueil, sur lequel était l'épée, le casque, et les buffètes du défunt, on voyait le cheval du major, qui depuis des années a été son compagnon de peine et de labour.

Sur la selle, suivant le règlement, étaient posés les bottes éperonnées, étaient en avant. Ce cheval King Tom était tenu en laisse par deux soldats de la batterie.

De suite après le cercueil venait une voiture chargée des nombreux bouquets et couronnes offerts par des mains amies. Au nombre de ces dons on remarquait une couronne énorme apportée ce matin par le major Oswald, au nom de la ville de Montréal.

Suivaient les conducteurs du deuil: MM. Carruthers, les deux beaux frères du défunt, M. Gunn, ex-M. P. pour Kingston et M. Perry de Sherbrooke.

Les soldats de la batterie "B" suivis de leurs officiers venaient après et le reste du cortège était formé dans l'ordre suivant:

Les soldats de de l'école de cavalerie. L'éscadron des hussards de la Reine. Un détachement du huitième.

Les officiers de la batterie de campagne et des batteries de garnison.

Plusieurs officiers d'autres corps militaires.

Son Honneur le lieutenant gouverneur Angers, ayant à sa droite le capitaine Colville, aide-de-camp de Son Excellence le gouverneur-général, et à sa gauche le capitaine Sheppard, A. D. C.

Les ministres du gouvernement local, les honorables MM. Mercier, Sheehy, D. A. Ross, Rhodes, Gagnon, Dubéne et Thivierge, et les honorables juges Ca-

sault, Taschereau, B. Caron et C. Pelletier.

Le président du Conseil législatif, l'hon. M. Starnes, accompagné de l'huissier de la Voie Noire, M. Hatt.

Les présidents des sociétés Saint-Jean Baptiste de Québec et de Saint-Sauveur.

Son Honneur le maire Langelier et les membres du Conseil de Ville de Québec.

Son Honneur le maire Kérouack et les membres du conseil municipal de Saint-Sauveur.

Les rédacteurs et les employés des journaux La Justice et L'Electeur assistaient en corps, notre établissement ayant été fermé comme marque de respect.

Venaient ensuite près de deux mille citoyens. Naturellement il nous a été impossible de nous procurer les noms de tous ceux, qui voulant rendre un dernier témoignage d'estime à ce brave qui a sacrifié sa vie afin d'aider à des malheureux, se sont joint au cortège.

Le temps nécessaire nous manque. Il nous est impossible de donner les noms par ordre de préséance.

Remarqués: Les honorables MM. C. A. P. Pelletier, L. P. Pelletier, député; MM. les consuls de France, d'Espagne, d'Allemagne, des Etats-Unis, du Chili, de la Belgique qui étaient accompagnés de leurs chanceliers respectifs.

MM. Dennis Murray, Selby Desbarats, Lt.-col. Amyot, M. P., J. F. Belleau, M. Jean Blanchet, M. P. P., P. B. Casgrain, M. P., J. M. G. Sevey, M. P., H. Beaudry, Dr Pourtier, Oct. Lemieux, Arthur Drolet, W. Brunet, P. Coriveau, S. Gosselin, P. E. Venner, M. Dion, E. Venner, D. Morgan, M. Faucher de Saint Maurice, J. U. Gregory, J. U. Laird, Henry Fry, R. H. Smith, Pemberton, J. C. Pentland; Gus. Stuart; sergeant Hughes, qui a été blessé au feu de 1896 à la même explosion où le lieutenant Bains a été tué; Jesse Joseph; McPherson; N. Turcotte; H. A. Bédard; Eug. Chénic; T. Ledroit; S. Lesage; L. Delorme; T. Moloney; Chs. Fitzpatrick; Cyrille Tessier; Beckett; Dunbar; W. Rao; Dr Stuart, jr.; Crawford; A. Anger; Dr Robitaille; J. O. Gilmour; Dr Larocque; Théo. Hamel; T. Chasé Casgrain, M. P. P.; F. X. Berlinguet; N. Levasseur; Dr A. Deblois; C. W. Languedeo; Boiavert; E. Garneau; N. Russell; E. P. Storey; A. Robitaille; A. Pouliot; L. Stein; Eug. Drolet; Ernest Pacaud, Chs. Langelier, M. P., etc., etc.

La cathédrale anglaise, où les dernières prières ont été prononcées, était bondée.

A midi le cortège se reforme et se met en route, toujours dans le même ordre, et rendu au ponton du bateau de Montréal, on était accosté le Queen, les rangs s'ouvrirent et les trois salves indiquées par les règlements militaires ont été tirées par les soldats du huitième bataillon qui étaient chargés du service d'honneur.

Une fois le cercueil déposé à bord du Queen, le cortège se dispersa et le vapour se mit en route pour Lévis.

A son bord on remarquait plusieurs amis du défunt qui se sont rendus jusqu'à Lévis.

D'autres sont partis pour Kingston où le défunt sera enterré. Dans ce nombre on compte les proches parents du major Short, le lieutenant colonel Wilson et quelques autres.

Il n'y a rien de si imposant que ces funérailles militaires. On sent que c'est sympathique, qui s'établit invinciblement parmi des hommes soumis aux mêmes devoirs et aux mêmes périls, et dans ces jours de deuil elle se transforme en une douleur virile qui n'a rien d'égal.

Nous nous félicitons de ce que la population de Québec ait affirmé si hautement son respect pour la mémoire d'un homme qui lui fut cher.

Que ce soit pour sa famille éplorée le gage de notre reconnaissance et de notre admiration, en attendant que nous puissions lui en offrir un témoignage plus durable.

Conseil de St. Sauveur

Le conseil municipal de St-Sauveur, de Québec, réuni en séance spéciale, vendredi, le 17 du courant, a unanimement adopté la résolution suivante:

Que ce conseil vote des remerciements à Son Honneur le Maire de la cité de Québec, aux honorables Joseph Sheehy, trésorier de la province, et P. Pelletier, député de Québec, et à MM. les échevins et conseillers de la cité de Québec, ainsi qu'à tous les citoyens de la cité de Québec, qui ont prêté leur concours à l'incendie du 15 courant; pour l'encouragement et les secours qu'ils ont prodigués aux incendiés dans cette nuit.

Que mention spéciale est faite du chef de la brigade du feu de la cité et de ses hommes, pour la promptitude avec laquelle ils ont répondu à l'appel du maire de St-Sauveur. Sans leur secours et leur travail énergique il y aurait à déplorer des désastres encore plus considérables.

Que les hommes de la Batterie B méritent les remerciements les plus sincères pour la bravoure et le zèle dont ils ont fait preuve en sauvant la vie et la propriété des citoyens; bravoure poussée jusqu'à l'héroïsme puisque deux d'entre eux, le major Short et le sergent Wallack sont morts victimes de leur dévouement.

Les braves pompiers de St-Sauveur ont aussi droit à la reconnaissance des habitants de St-Sauveur, pour le zèle infatigable avec lequel ils ont travaillé pour sauver la propriété.

Que des remerciements soient de plus votés à tous ceux qui se sont dévoués pour sauver les effets de l'incendie et empêcher la destruction des bâties, dans cette nuit du 15 au 16 mai courant.

Frs. KIROUCK, MAIRE. ANT. ROUSSEAU, Secrétaire-Trésorier.

sanitaire

Les hommes de police de la cité ont reçu instruction de notifier tous les citoyens de faire nettoyer les cours de leurs demeures d'ici à huit jours.

DERNIERES DEPECES

JOURNAL A 5 HRS. P. M.

L'exposition à Paris

La première de l'Escolarmonde

LE PONT DE BROOKLYN

Choses et autres

Paris, 18 mai.—La tour Eiffel a été ouverte aujourd'hui au public. Le nombre des personnes qui l'ont visitée est énorme.

Il y a eu avant-hier à Paris un violent orage qui a causé des dommages importants au Champ de Mars et sur d'autres points de la ville.

Le lord-maire de Londres n'a été accueilli avec beaucoup de courtoisie et de cordialité. En l'absence de lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre, qui a quitté Paris sur l'ordre du marquis de Salisbury, le lord-maire a été traité par les Français comme l'hôte d'honneur de la population anglaise. Le président Carnot, M. Tirard et beaucoup d'autres personnes ont eu pour lui les plus grands égards. Le lord-maire a remarqué que la population était très vexée de la conduite du gouvernement anglais à l'égard de la France et que les sympathies réciproques des Français et des Anglais ne sont pas très vives.

Il est probable que le lord-maire reviendra visiter l'exposition.

L'affaire Perrin

Paris 18 mai.—L'affaire Perrin, l'individu qui a tiré sur le président Carnot, au moment où celui-ci quittait l'Élysée pour se rendre à Versailles, a été portée devant le tribunal de police correctionnelle. Il est probable que Perrin ne sera condamné qu'à une peine légère.

"Entarmonde"

Paris 18 mai.—L'Escolarmonde, le nouveau opéra de M. Massenet a été donné hier soir à l'Opéra Comique, avec Mlle Sybil Sanderson dans le rôle principal, devant une salle des plus brillantes. Tous les connaisseurs s'accordent à dire que cet opéra est le chef-d'œuvre de Massenet et qu'il peut se comparer avec les œuvres des plus grands maîtres.

Mlle Sybil Sanderson a une voix superbe et d'une puissance étonnante mais son maintien à la scène laisse un peu à désirer. Le public la chaleureusement applaudie dans le passage où elle donne le sol aige.

Le ténor Gibert était aussi un débutant. Sa voix est splendide. Sa méthode et sa diction sont admirables, mais il n'est pas très bon. MM. Taskin, Bouvet sont restés dignes de leur réputation.

Mlle Nardi mérite tous les éloges. Les chœurs et le corps de ballet se sont distingués. La mise en scène est une merveille.

Les librettistes, MM. Alfred Blau et Louis de Gramont, ont eu leur part de succès.

Les artistes ont été rappelés plusieurs fois et les noms du compositeur et des librettistes ont été acclamés avec un enthousiasme qui tenait du délire.

Un nombre de personnes qui assistaient à la représentation se trouvaient le président Carnot et sa famille, MM. Royer, Delibes, Godard, Joncières et une foule de notabilités.

Le président Carnot a complimenté Massenet à la fin de la représentation.

New-York, 18 mai.—On écrit de Londres que quatre Français, qui gagnaient leur vie en faisant des tours d'adresse et en montrant deux ours dans les campagnes de l'Angleterre, viennent d'être l'objet d'une agression d'une brutalité inouïe dans le district rural dit la Forest of Dean (dans le comté de Gloucester, au sud-ouest du royaume).

Ils étaient depuis quelque temps en butte à la malveillance des campagnards ignorants. On répandit le bruit que leurs ours, pauvres bêtes apprivoisées, avaient tué un enfant et blessé une femme. Aussitôt une foule de plusieurs personnes se rua sur les malheureux bêteleurs, les lapida à distance, puis tua à coups de bâton et de fusil les deux ours, laissa pour morts deux des étrangers et poursuivit les autres, qui étaient blessés, jusque dans les bois.

On ne doute pas que le gouvernement anglais, lorsqu'il sera informé de ces faits, ne consente à allouer une indemnité suffisante à ces victimes de l'ignorance et de la férocité natives de la population rurale du Gloucestershire.

Le pont de Brooklyn

New-York, 18 mai.—Les administrateurs du pont de Brooklyn ont décidé d'affecter une somme de \$400,000 à l'amélioration de l'entrée du pont et à diverses améliorations ayant pour but de mettre le chemin de fer à cable qui traverse le pont en état de transporter deux fois plus de voyageurs par jour qu'il ne peut en transporter actuellement.

Echos d'Europe

Paris, 18 mai.—M. Whitelaw Reid, le nouveau ministre des Etats-Unis en France, a été reçu, aujourd'hui, par M. Spuller, ministre des affaires étrangères. Le président Carnot recevra M. Reid, à la fin de la semaine.

Paris, 18 mai.—Pendant le mois d'avril, les importations de la France ont diminué de \$792,000 francs, mais les exportations ont augmenté de \$28,463,000 francs comparativement au mois d'avril 1888.

Saint-Petersbourg, 18 mai.—Le shah de Perse, est bien accueilli dans toutes les localités russes où il passe.

Vol considérable

San Francisco, 18 mai.—Un jeune homme du nom de Struss, employé chez M. Cornwall, un riche joaillier de Salida, Colorado, a profité de ce que son patron était allé pour affaires dans une ville voisine, pour emballer tous les bijoux, sans exception, qui se trouvaient dans le magasin, et s'enfuir en les emportant. On évalue le montant du vol à \$35,000.

Mort d'un aéronaute

Houston, 18 mai.—L'aéronaute Saint-Clair qui a fait une ascension à Houston, Texas, et qui devait descendre au moyen d'un parachute en présence d'une foule énorme, a lâché son parachute et est tombé d'une hauteur de trois cents pieds. Cet infortuné n'est pas tué sur le coup mais son état est actuellement désespéré.

La gramaie a Equivalant

Ottawa, 18 mai.—Un c'éb'ogramme de Londres com'porte que lord Elphinstone, membre du gouvernement impérial, a annoncé dans la chambre des lords, hier que le gouvernement britannique a fait un arrangement avec le gouvernement du Dominion, par lequel Esquimault, dans la Colombie Anglaise, aura une garnison de troubles britanniques, qui sera maintenue aux frais du gouvernement de la Puissance, au coût de 7000 livres, (35,000).

Cette nouvelle a créé un certain émoi ici. Cela ressemble à une tentative. é

LA JUSTICE

On premier pas de la fédération impériale, avec laquelle une partie des dépeches destinées au maintien de l'armée britannique serait mise sur le dos des contribuables du Dominion.

Sir Adolphe Caron a dit hier après-midi, qu'il ne connaissait rien à ce sujet.

S'il dit vrai, il est évident que Sir John et Sir Charles Tupper ont décidé de faire payer au pays le coût du maintien d'une garnison anglaise à Esquimault, sans avoir consulté le ministre de la milice ou lui avoir donné aucune information.

Sir Charles courroucé

Sir Charles Tupper est très courroucé contre l'hon. M. Foster, parce qu'il s'était permis de dire que le gouvernement ne se considérait pas obligé de remplir les conditions du prospectus de l'emprunt touchant le rachat des obligations D. P. C. avec le fonds d'amortissement.

Il a eu avant-hier à l'Angleterre, Sir Charles a eu une entrevue orageuse avec M. Foster. Il lui a reproché amèrement la triste défunce de la transaction de l'emprunt qu'il a faite en chambre.

Sir Charles avait non seulement promis dans le prospectus de l'emprunt que tout le fonds d'amortissement du gouvernement serait employé à l'achat des obligations D. P. C.; il avait même fait cette promesse personnellement. Et après cela, M. Foster en menaçant de répudier les conditions de l'emprunt, a mis l'ex-ministre dans une position fautive vis-à-vis des capitalistes de Londres.

Le député des ouvriers

William Keys, qui prétend représenter les ouvriers de Montréal, était à Ottawa aujourd'hui.

Tous les ouvriers de Montréal, dit-il, sont dégoûtés de la conduite de M. Lépine à la Chambre des Communes.

Un grand nombre de cultivateurs du comté de Pontiac émigrent aux Etats-Unis.

Nos informations

Le révérend Père Sintourens, dominicain prêchera demain à la grand'messe à la Basilique, sur le St-Rosaire.

Le révérend Père prêcheur aussi à l'Eglise de Notre Dame des Victoires, basse-ville.

L'hon. L. N. Larocelle, conseiller législatif est à Québec.

Mgr Bégin est parti hier matin pour Chicoutimi.

Mgr Gravel est parti hier après-midi pour sa ville épiscopale.

Mgr Langevin est parti ce matin pour l'Intercolonial.

M. J. M. Loranger, C. R. de Montréal, est en ville.

Sir Hector Langevin est parti cet après-midi pour Ottawa par le bateau Richelieu.

NOUVELLES LOCALES

Echos de l'incendie

M. C. C. Cleveland, maire de Danville, a souscrit personnellement \$25 pour venir en aide aux incendiés de Saint-Sauveur.

La municipalité de Danville a souscrit \$50 dans le même but les deux montants ont été reçus ce matin par le maire Kirouack.

Le corps du major Short a été gardé par les officiers de la citadelle qui se remplaçaient de deux heures en deux heures pour remplir ce pieux devoir.

Cour du Recorder

Un nommé G. B. Baker, arrêté ivre, hier soir, a été condamné à 15 jours de prison.

Un jeune homme de 18 ans est accusé de s'être soulé. A la demande de son père la sentence est suspendue à condition qu'il quitte la ville.

Notariat

Ce matin, ont eu lieu à l'Université Laval, les examens pour l'admission à l'étude de la médecine. Tous les candidats, qui se sont présentés ont été admis.

Vente par le shérif

Dans les ventes par le shérif que nous avons annoncées hier il faut lire rue Sous-le-fort au lieu de rue d'Aiguillon.

Examens

Les examens pour la licence en médecine auront lieu à l'école de médecine de l'Université Laval, le 14 juin à 2 hrs. p. m.

Parade militaire

La grande parade militaire qui devait avoir lieu demain à l'église anglaise, est remise, en conséquence de la mort du major Short.

Le Cercle de St-Jean

Cette institution a clos ses cours d'hiver la semaine dernière.

Les classes de français, d'anglais, d'écriture et de sténographie ont été suivies par 47 élèves.

Sus 23 élèves qui ont suivi le cours de commerce, 8 ont subi leur examen et obtenu la note bien. MM. J. B. Lamontagne et Ernest Gray ayant obtenu la note très bien, l'administrateur du Cercle leur a décerné chacun un diplôme d'honneur.

"Brothers"

Le vapour Brothers a commencé ses voyages de tous les dimanches, à Ste-Anne de Beauport. Le départ a lieu à 6 heures a. m. Voir l'annonce.

Le long voyage de plaisir

On rapporte qu'un agent d'assurance de cette ville est allé faire un voyage de plaisir à Lenette, il y a peu près une dizaine de jours et qu'il n'a pas encore été vu en cette ville.

Accident

Hier matin, un jeune irlandais travaillant sur la ligne du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, quand il fut victime d'un bien pénible accident.

Il venait de sauter d'un train de lest sur la ligne quand il se fit écraser un pied par l'engin.

Les malheureux fut transporté à l'Hôtel Dieu, et hier soir, les médecins ont déclaré l'amputation du pied nécessaire.

Nouvelles religieuses

Le cercle catholique de Québec fera son pèlerinage annuel, le 19 courant, et le Tiers-Ordre de S. Sauveur, le 26.

La S. C. des Rites s'est prononcée en faveur de l'approbation de l'office et de la messe propre en l'honneur des bienheureux Cardinaux Jean Fisher, Thomas More et les autres martyrs anglais, dont le culte rendu de temps immémorial a été déjà confirmé par le S. Siège.

L'œuvre des cercles catholiques ouvriers fait actuellement des démarches auprès du Souverain Pontife, pour obtenir que le troisième dimanche après l'Épiphanie soit consacré à la fête de Jésus-Christ, œuvre spéciale composée par le cardinal Pitta. On lui de croire que cette demande sera agréée par Léon XIII.

Sa Grandeur Mgr Sweeney a fait, à Memramcook, l'ordination à la prêtrise de l'abbé G. Leblanc, fils de M. O. J. Leblanc, député du comté de Kent. MM. Martineau et Savage ont reçu en même temps, les ordres mineurs.

Nouvelle société

Nous avons appris avec grand plaisir que M. P. C. D'Auteuil, propriétaire de la maison de commerce si avantageusement connue sous le nom de Maison Blanche, vient de s'adjoindre comme associé M. Ismaël Langevin son premier employé.

Il est inutile d'ajouter que le nom de M. Langevin apportera un nouveau prestige à cette maison déjà si populaire. Après avoir été pendant près de quinze années à la tête de la maison H. Gagnon et Cie, il serait superflu de faire l'éloge de ses connaissances en affaire.

Nos félicitations à M. Langevin, ainsi qu'à M. D'Auteuil pour avoir reconnu le mérite d'un bon et fidèle employé, et nous leur souhaitons succès et prospérité.

Aux incendies

Le malheur qui vient de fondre sur la ville St-Sauveur, a provoqué la sympathie générale du public de Québec. Tous s'empressement de secourir les victimes si péniblement éprouvés par le feu, ce terrible ravageur.

Le plus grand nombre de ces malheureux ont vu en quelques instants leur mobilier complètement incendié.

Aussi, aujourd'hui, le plus grand avantage est offert à tous ceux qui veulent renouveler leurs ustensiles de cuisine. Ils n'ont qu'à se rendre chez MM. Demers et Rivier, 175, rue St-Paul, Basse-Ville, où ils trouveront, des poêles de tout genre ainsi que poêles de seconde main, vendus à des prix réduits.

L'attention est attirée spécialement sur les poêles Range, vendus à bon marché sur garantie.

Ces poêles améliorés donnent la plus grande satisfaction et sont devenus très populaires à Québec.

Les poêles sont repris et l'argent remis, s'ils ne donnent pas satisfaction.

Ces messieurs se chargent aussi de la réparation de poêles.

Aux malheureux incendiés ayant des poêles usés, nous leur conseillerons de ne pas les mettre de côté, mais d'aller les faire réparer à la fonderie Demers et Rivier.

En terminant, un dernier appel est fait à tous ceux qui veulent se procurer ces ustensiles de cuisine. Qu'ils se rendent chez Demers et Rivier, et ils se feront certains d'économiser de l'argent tout en achetant de bons articles, et de recevoir entière satisfaction.

—Voir l'annonce.

Source St Leon

Le public apprendra avec plaisir que notre actif et estimable concitoyen, M. Langlois géant des sources minérales de St-Léon, vient de former une compagnie avec des capitalistes de Toronto et prendra cet été la direction de l'hôtel St-Léon, près de Louisville. En outre des améliorations que l'on doit exécuter tant à l'hôtel que dans le service domestique, ce monsieur se propose d'annexer un service d'hydrothérapie ou traitement des affections diverses par l'eau employée sous toutes ses formes et à des températures variables.

Un médecin expérimenté se tiendra à la disposition des pensionnaires de l'hôtel, et leur donnera la médication hydrothermique convenable à l'affection dont ils souffrent.

Cette médication comprendra: les bains chauds et froids, à la vapeur; Douche de toutes sortes—Etuves sèches ou humides—Maillets, etc. Traitement spécial par l'infusion d'eau minérale de St-Léon pour les affections stomacales ou intestinales telles que dyspepsie atonique—goître—dysurie due à une dilatation de l'estomac ou à une torpeur de foie—ou encore dues à défaut de sécrétion du suc intestinal, constipation—aussi pour les affections des voies urinaires et maladies utérines, etc., etc.

M. Langlois tient à ce que les sources de St-Léon soient sur le même pied que les principales villes de l'Europe et des Etats-Unis.

Attention

M. Francis Henry vient de transporter son atelier au No 321, rue St.-Paul, Palais.

On trouvera toujours à cet endroit un splendide assortiment de mouleurs pour cadres, en gros et en détail; gravures, sujets religieux et profanes, glaces de miroirs anglaises etc., cadres faits sur commandes. Ouvrière exécutée sur le plus court délai. Grâce à un procédé de son invention, ce monsieur peut exécuter tout ce qu'on lui commande.</